



BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL



Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme

Audit des subventions du Fonds mondial accordées à la République du Tchad

Annexes

**GF-OIG-10-017
11 décembre 2012**

La version en langue française de ce rapport est une traduction de courtoisie, la version en langue anglaise faisant foi.

Annexe 1 : Abréviations

AFD	Agence Française de Développement
AGV	Approvisionnement Groupé Volontaire
ART	Traitement antirétroviral (Antiretroviral Therapy)
ARV	Antirétroviral
BIG	Bureau de l'Inspecteur Général
BL	Bilatéral
BM	Banque Mondiale
CAP	Campagne Anti Paludisme
CCM	Instance de Coordination Nationale
CTA	Combinaisons Thérapeutiques à base d'Artémisinine
D CPA	Détection des Cas Passifs Activée
DMAM	Dispositif Mondial pour l'Approvisionnement en Médicaments
DOTS	Les mesures de base sur lesquelles repose la stratégie du Partenariat Halte à la Tuberculose [Stop TB].
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour les Activités de la Population
IO	Infection Opportuniste
ITN	Insecticide Treated Net [moustiquaire imprégnée d'insecticide]
LFA	Local Fund Agent [agent local du Fonds]
MS	Ministère de la Santé
OAC	Organisme à Assise Communautaire
OC	Organisme Confessionnel
OEV	Orphelins et Enfants Vulnérables
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisme de la Société Civile
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PLSS	Programme de Lutte contre les IST VIH/sida (Ministère de la Santé)
PNLP	Programme National de Lutte contre le Paludisme
PNLT	Programme National de Lutte contre la Tuberculose
BP	Bénéficiaire Principal
PS	Professionnel du Sexe
SB	Sous-Bénéficiaire
SIDA	Syndrome d'Immunodéficience Acquise
Swiss TPH	Institut tropical et de santé publique Suisse (ex Institut Tropical Suisse)
TB	Tuberculose
UE	Union Européenne
UNICEF	United Nations Children's Fund [fonds des Nations-Unies pour l'enfance]

Annexe 2 : Nombre de traitements ARV moyen/mois

(compte tenu des informations de distribution)

**Nombre de traitements ARV Moyen/Mois distribués
par la CPA aux PRA et Hopitaux entre Janv et Oct 2010**
(Compte tenu des informations de distribution fournies par la CPA pour la période concernée)

N° Protocole

Protocoles TARV

Nb Moyen Mensuel de boites distribuées par le CPA

17 359

PROTOCOLES ADULTES (> 15 ans)		Nb Maxi Mensuel de Protocoles TARV AD distribué	16 807
Protocoles 1ère ligne AD			15 831
A1.01	3TC 150 + D4T 30 + NVP 200	12 649	
A1.02	3TC 150 + AZT 300 + NVP 200	1 688	
A1.03	3TC 150 + AZT 300 + EFV 600		
	3TC 150 + AZT 300	977	
	EFV 600		
A1.05	3TC 150 + D4T 30 + EFV 600		
	3TC 150 + D4T 30	517	
	EFV 600		
Protocoles 2ème ligne AD			977
	3TC 150 + D4T 30 (ou + AZT 300)		
A2.01	LVP 200/r 50	360	
A2.02	ABC 300	177	
A2.03	TDF 300	87	
A2.04	DDI 400	97	
A2.05	DDI 250	109	
A2.06	TDF 300 + FTC 200	147	
A2.07			
Protocoles 3ème ligne AD			
A3.01			
A3.02			

PROTOCOLES ENFANTS (<= 15 ans)		Nb Maxi Mensuel de Protocoles TARV ENF distribué	552
Protocoles 1ère ligne ENF			552
E1.01		552	
E1.02			
E1.03			
E1.04			
Protocoles 2ème ligne ENF			
E2.01			
E2.02			
PROTOCOLES PTME			?
Protocoles PTME			

Draft de calcul en cours, 20 Novembre 2010

Audit des subventions du Fonds mondial accordées au Tchad

Annexe 3 : Recommandations et plan d'action

Recommandation	Réponse et plan d'action du Secrétariat du Fonds Mondial	Réponse du Pays et Plan d'action	Partie responsable	Date d'échéance
<p>Recommandation 1 (importante) <i>Le CCM devrait :</i></p> <p>a) <i>renforcer la supervision des programmes en ce qui concerne la gestion des achats et des stocks, et plus particulièrement concernant les achats, les stocks et la distribution de médicaments, les visites régulières sur le terrain, la collecte et le suivi des données, la gestion des subventions par les PR et le développement d'un plan d'action destiné à renforcer la capacité des PR;</i></p> <p>b) <i>réduire le risque de conflits d'intérêts en veillant à ce que les PR et les SR ne jouent aucun rôle dans le processus décisionnel de la CCM ayant trait à leurs propres activités, et en s'assurant que les décisions du président de la CCM ne soient pas influencées par ses fonctions de ministre de la santé et de responsable des trois programmes nationaux de lutte contre les trois maladies;</i></p> <p>c) <i>envisager d'impliquer les PR dans le processus de sélection des SR puisqu'ils seront responsables des actions des SR;</i></p> <p>d) <i>sécuriser l'engagement et le soutien considérables des</i></p>	<p>a) Le CCM a adopté des réformes qui concernent sa gouvernance et sa structure. Tandis que le renouvellement de l'adhésion devrait être finalisé d'ici juin 2012, le CCM a déjà mis en place un tableau de bord. Ceci devrait permettre d'améliorer le suivi de la mise en œuvre du programme et de renforcer encore les capacités du BP. De plus, la CCM a assumé un rôle plus actif de supervision dans le domaine de l'approvisionnement et de la distribution de médicaments. Plus précisément, elle a fondé un Comité chargé de s'occuper de cette supervision pour HV et TB, comprenant les principaux intervenants (représentants des BP, par exemple, programmes nationaux de lutte contre la maladie et partenaires techniques). Au cours de la dernière mission au sein du pays (mai 2012), l'Équipe pays a recommandé d'inclure la composante paludisme à ce Comité. Enfin, la CCM a effectué une demande concernant le financement de base, demande qui est actuellement étudiée par le LFA. La CCM devrait également soumettre ultérieurement une requête de financement supplémentaire.</p> <p>b) La CCM a adopté en mai 2008 un document-cadre destiné à limiter les conflits d'intérêt. Suivant une évaluation de la procédure de gestion des conflits d'intérêt réalisée en décembre 2011, la politique relative aux conflits d'intérêt a fait l'objet d'une</p>	<p>(a) Suite à la réunion de restitution de la Mission du BIG au cours de la sessions spéciale du CCM du 30 novembre 2010, une Feuille de Route pour le Renforcement de la Gestion des programmes de lutte contre les 3 Maladies, adoptée par le CCM, est mise en œuvre. C'est ainsi que par rapport au renforcement du Secrétariat du CCM, un expert en suivi évaluation a été recruté (en poste depuis le 1^{er} juin 2012) et des commissions thématiques de suivi stratégique ont été mises en place avec des tableaux de bord (DASHBOARD) par subvention. Parmi ces commissions, une est chargée du suivi de plan GAS. En outre, un plan de supervision prenant en compte les visites de terrain a été élaboré et mis à jour.</p> <p>(b) En application de la FRRG3M, le CCM a revu ses textes de gouvernance. C'est ainsi que l'Article 28 du règlement intérieur (Adopté le 23 mars 2012) stipule la perte de qualité à tout membre du CCM dès lors que ce dernier devient récipiendaire principal. En outre, l'Article 27 fait obligation à tout membre au respect des règles de gestion de conflit</p>	CCM	

Audit des subventions du Fonds mondial accordées au Tchad

Recommandation	Réponse et plan d'action du Secrétariat du Fonds Mondial	Réponse du Pays et Plan d'action	Partie responsable	Date d'échéance
<p><i>partenaires de développement et renforcer la collaboration avec les partenaires du secteur de la santé qui ne sont pas impliqués dans les programmes du Fonds mondial; et</i></p> <p><i>e) actualiser régulièrement le manuel des procédures de la CCM et développer un outil de suivi des PR et une stratégie de communication.</i></p>	<p>révision qui a été validée par la CCM en mars 2012.</p> <p>c) Dans le cadre des examens de Phase 2 au sujet des subventions de la Série 8 pour la lutte contre le VIH et de la Série 8 en faveur de la lutte contre la tuberculose, il a été rappelé aux BP ainsi qu'à la CCM que les SB devaient être initialement évalués et proposés par les BP. Étant donné que l'Équipe pays invoquera la Politique de garanties additionnelles (ASP) pour le portefeuille complet relatif au Tchad, l'ensemble des SB de la Phase 2 devront faire l'objet d'une évaluation par le LFA et être approuvés par le Fonds mondial avant la signature du contrat par les BP.</p> <p>d) Noté</p> <p>e) Veuillez vous référer aux commentaires a) et b) ci-dessus</p>	<p>d'intérêt. Le document cadre de gestion de conflit d'intérêt a été révisé et adopté par le CCM en sa session du 23 mars 2012. A cet effet, un comité d'éthique est chargé de veiller au respect du règlement intérieur et à la gestion de conflit d'intérêt.</p> <p>(c). Lors de l'élaboration de propositions pour le Fonds mondial, les récipiendaires Principaux identifient eux-mêmes les sous récipiendaires potentiels par rapport à la capacité de mise œuvre et les soumettent au CCM pour approbation.</p> <p>(d) l'implication systématique des partenaires au processus d'élaboration des propositions, à la mise en œuvre et à la coordination à travers les commissions thématiques. Ils participent également à la prise de décision au niveau du CCM.</p> <p>(e.) Dans le cadre de la mise à jour des textes de gouvernance du CCM Tchad, l'ancien manuel de procédure a été scindé en deux documents à savoir le règlement intérieur (Adopté à la session spéciale du 23 mars 2012) et le manuel de procédure Programmatique (Suivi des Programmes et gestion Administrative et financière du Secrétariat du CCM) qui sera soumis à un atelier prévu pour fin aout 2012. En</p>		

Audit des subventions du Fonds mondial accordées au Tchad

Recommandation	Réponse et plan d'action du Secrétariat du Fonds Mondial	Réponse du Pays et Plan d'action	Partie responsable	Date d'échéance
		outre, une politique de Communication a été adoptée par le CCM en sa session du 23 mars 2012.		
<p>Recommandation 2 (importante) <i>La CCM devrait réduire le risque d'affaiblissement du rôle des sous-comités d'experts dû à la forte influence de certains groupes spécifiques représentés à la CCM. Cela pourrait être possible en déléguant, par exemple, le pouvoir décisionnel aux groupes d'experts en raison de leurs compétences.</i></p>	<p>Noté. Le rôle des sous-comités est défini dans le Manuel des Procédures de la CCM. Veuillez vous référer au commentaire portant sur la recommandation 1b) ci-dessus.</p>	<p>é d'éthique au sein du CCM est créé à l'effet de veiller au respect strict du règlement Intérieur afin de réduire le risque d'affaiblissement du CCM et de ses organes.</p>	CCM	
<p>Recommandation 3 (prioritaire) <i>Étant donné la complexité du rôle du LFA au Tchad, le Secrétariat du Fonds mondial devrait :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>a) veiller à ce que le LFA actuel possède la capacité suffisante pour superviser la mise en œuvre des subventions, notamment, dans les domaines de la gestion financière et de la gestion des achats et des stocks;</i> <i>b) exiger que le LFA évalue de nouveau les exigences minimum en matière de contrôle interne au sein des PR et des SR existants; et</i> <i>c) s'assurer que le LFA considère comme prioritaire la révision du processus de renforcement</i> 	<ul style="list-style-type: none"> a) L'Équipe de l'Agent local du Fonds a été renforcée, notamment par le biais du recrutement d'experts financiers, du contrôle et de l'évaluation basés dans le pays, et d'experts en approvisionnement, en gestion logistique, en contrôle et en évaluation basés en Suisse. b) L'Équipe pays invoquera l'ASP pour le portefeuille complet. Par conséquent, tous les SB seront évalués par le LFA et devront être approuvés par le Fonds Mondial avant la signature des contrats par les BP avec les SB proposés. De plus, dans le contexte des examens de Phase 2 pour le VIH et la tuberculose, le LFA a évalué les BP et détecté des défauts semblables dans leurs contrôles internes. Ces derniers ont fait l'objet d'un traitement par le Secrétariat par le biais des Conditions préalables et des Termes et Conditions 	<p>JD après avoir audité les SR et évalué les capacités de gestion financière et programmatique en 2012, a élaboré un plan de renforcement des capacités des SR (PNLP, CPA, DGASR). Ce plan sera soumis au FM pour commentaire et financement.</p>	LFA	

Audit des subventions du Fonds mondial accordées au Tchad

Recommandation	Réponse et plan d'action du Secrétariat du Fonds Mondial	Réponse du Pays et Plan d'action	Partie responsable	Date d'échéance
<i>des capacités.</i>	particuliers lors des Accords de subvention de la Phase 2, notamment via le recrutement d'un Agent fiduciaire. c) Noté.			
<p>Recommandation 4 (Importante) <i>Afin d'améliorer les contrôles internes au sein des PR, le Secrétariat du Fonds mondial devrait :</i></p> <p>a) <i>déterminer si les PR devraient mettre en place une fonction d'audit interne distincte ou s'ils devraient sous-traiter cette fonction d'audit à une entité indépendante; et</i></p> <p>b) <i>évaluer la possibilité de collaboration avec le département d'audit interne du gouvernement.</i></p>		<p><u>Les 3 PR ont opté pour la mise en place d'une fonction d'audit interne distincte.</u></p> <p>nomination du Contrôleur Interne comme Directeur Général d'AMASOT en 2009, le poste de l'auditeur Interne est resté vacant jusqu'en avril 2011. Cependant, l'AMASOT et l'UNAD ont respectivement recruté en mai et en Juillet 2011, un contrôleur interne placé sous la supervision du Conseil d'Administration. En ce qui concerne le FOSAP, les attributions de l'auditeur interne ont été revues et ses capacités sont renforcées.</p> <p><u>AMASOT</u></p> <ul style="list-style-type: none"> AMASOT a mis en place, depuis le 6 mai 2011, un contrôle interne placé sous la supervision du Conseil d'Administration. Les termes de référence et le processus de recrutement ont été soumis à l'approbation du Fonds mondial à travers le LFA qui a donné son accord. <p><u>UNAD</u></p>	PRs	

Audit des subventions du Fonds mondial accordées au Tchad

Recommandation	Réponse et plan d'action du Secrétariat du Fonds Mondial	Réponse du Pays et Plan d'action	Partie responsable	Date d'échéance
		<ul style="list-style-type: none"> L'Unité d'audit interne a été mise en place et est opérationnelle depuis Juillet 2011 avec le recrutement d'un auditeur interne. <p>Un plan d'audit suivant les recommandations de l'audit externe est mise en œuvre depuis octobre 2011 tant au niveau de l'UNAD qu'au niveau des SR.</p>		
<p>Recommandation 5 (prioritaire) <i>Le FOSAP, l'UNAD, l'AMASOT et la CPA devraient se conformer à toutes les conditions générales des accords de subvention, et devraient notamment veiller à ce que tous les auditeurs externes sélectionnés soient connus et approuvés par le Secrétariat du Fonds mondial, que les rapports des auditeurs externes soient remis au Fonds mondial au plus tard dans les six mois suivant la fin de l'exercice financier et que les rapports des audits de clôture pour les séries 2 et 3 soient achevés et remis au Fonds mondial.</i></p>		<p><u>AMASOT :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Les procès verbaux de sélection des cabinets d'auditeurs des années 1 et 2 ont été soumis à l'approbation du Fonds mondial à travers le LFA en date de 14 mars 2010 Les rapports annuels d'audit de la subvention du Fonds mondial Rnd8 de l'année 1 et de l'année 2 ont respectivement été soumis au LFA et Fonds mondial le 28 juin 2011 et le 11 juillet 2012 (Cf. les mails envoyés à Claire Bonnel du Fonds mondial et Alexandra Nicola de LFA). <p><u>FOSAP :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Le FOSAP a toujours fait approuver par le LFA et le Secrétariat du Fonds mondial les TDR, le processus de 	PRs, SRs	

Audit des subventions du Fonds mondial accordées au Tchad

Recommandation	Réponse et plan d'action du Secrétariat du Fonds Mondial	Réponse du Pays et Plan d'action	Partie responsable	Date d'échéance
		<p>recrutement du cabinet avant de réaliser les audits externes. Par contre, il prend acte du retard constaté dans le dépôt du rapport final de l'audit externe en 2010 et dispositions sont prises pour éviter des retards aux prochains audits externes.</p> <p>Quant aux rapports des audits de clôture des subventions VIH/Sida (série 3) et Tuberculose (série 2), ils sont achevés et transmis au Fonds mondial en août 2011.</p> <p><u>UNAD</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Les TDRs de l'audit externe de l'UNAD ont été approuvés par le Fonds mondial avant le lancement d'appel à candidature et la sélection du cabinet devant conduire l'audit externe a été validée par le LFA et le Fonds mondial en juin 2011. <p>Le rapport d'audit de janvier 2010 au 31 Mars 2011 a été soumis dans les délais. Pour la clôture de l'exercice au 31 Décembre 2011, il n'existe pas de rapport d'audit par manque de financement.</p> <p><u>CPA</u></p> <ul style="list-style-type: none"> La CPA fait l'objet d'un audit 		

Audit des subventions du Fonds mondial accordées au Tchad

Recommandation	Réponse et plan d'action du Secrétariat du Fonds Mondial	Réponse du Pays et Plan d'action	Partie responsable	Date d'échéance
		<p>externe du fonds PALAT commandité par le PNUD conformément à l'article 17 de l'accord de Coopération. Cet audit est réalisé selon les directives du Fonds mondial.</p>		
<p>Recommandation 6 (importante) <i>Le programme du Fonds mondial vise à soutenir les trois programmes nationaux de lutte contre les trois maladies, ou à combler les lacunes que présentent ces programmes. Le BIG encourage la CCM à procéder continuellement à des contrôles et à engager des plaidoyers afin de garantir l'adéquation et la continuité de la participation du gouvernement et des partenaires de développement dans la lutte contre les trois maladies.</i></p>	<p>Le Secrétariat propose d'amender cette recommandation afin d'intégrer l'idée selon laquelle la CCM devrait préconiser l'obtention d'une aide financière de la part des partenaires internationaux plutôt que de se limiter aux fonds gouvernementaux.</p>	<p>Tuberculose</p> <ul style="list-style-type: none"> • La part de l'Etat consacrée annuellement à l'achat des médicaments antituberculeux est de 15% et non 25% (cf. plan GAS 2010). Les contributions successives de l'Etat sont les suivantes : 54 millions en 2009; 249,2 millions en 2010; 255 millions en 2011; 636 millions en 2012. <p>VIH</p> <p>La contribution de l'Etat dans la lutte contre le VIH/Sida est de 2 milliards FCFA chaque année sur un total de 7,850 milliards destinés à la santé. Les décaissements effectués de 2009 à 2012 s'élèvent à 5,675 milliards. Les décaissements annuels se présentent de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1,425 milliards de F CFA en 2009; • 1,500 milliards de F CFA en 2010 • 1,500 milliards de F CFA en 2011 • 1,250 milliards de F CFA en 	CCM	

Audit des subventions du Fonds mondial accordées au Tchad

Recommandation	Réponse et plan d'action du Secrétariat du Fonds Mondial	Réponse du Pays et Plan d'action	Partie responsable	Date d'échéance
		<p>2012</p> <p>PALUDISME</p> <ul style="list-style-type: none"> • La part de l'Etat pour la lutte contre le paludisme est de : • 600 000 000 F CFA en 2010; • 1 121 000 000 de F CFA en 2011 dont 400 000 000 de F CFA pour l'enquête nationale sur les indicateurs du paludisme au Tchad et 121 000 000 de F CFA pour l'achat des CTA en remplacement des lots non utilisés. 		
<p>Recommandation (importante) 7</p> <p><i>Afin que le contrôle interne des informations et des systèmes comptables atteigne un niveau acceptable, le Fonds mondial devrait veiller à ce que l'AMASOT, l'UNAD, le FOSAP et les SR :</i></p> <p><i>a) révisent leurs manuels de procédures actuels et intègrent des processus pertinents par rapport à leurs activités. Cette révision devrait couvrir les domaines tels que les achats, la budgétisation, le suivi budgétaire, les ressources humaines, l'assurance qualité des médicaments, l'administration et la logistique. Des fiches de poste claires devraient être fournies afin</i></p>	<p>Veillez vous référer au commentaire du Secrétariat au sujet de la recommandation 3 b) ci-dessus. Les conditions et actions de gestion proposées pour renforcer les contrôles internes et les systèmes de comptabilité seront mises en œuvre avec le soutien de l'AT financière actuelle et de l'Agent fiduciaire qui sera recruté pour l'ensemble des BP de la Série 8.</p>	<p><u>AMASOT:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le nouveau manuel des procédures est approuvé par le Conseil d'administration et le document finalisé est disponible. • AMASOT devra budgétiser la configuration des fonctions multi projets pour répondre aux exigences du Fonds mondial. <p><u>FOSAP :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le processus de révision du manuel de procédure qui intègre tous les domaines tels que les achats, la budgétisation, le suivi budgétaire, les ressources 	<p>PRs, SRs</p>	

Audit des subventions du Fonds mondial accordées au Tchad

Recommandation	Réponse et plan d'action du Secrétariat du Fonds Mondial	Réponse du Pays et Plan d'action	Partie responsable	Date d'échéance
<p><i>d'éviter les conflits ou le chevauchement des rôles;</i></p> <p><i>b) configurent et/ou mettent à jour leur logiciel comptable actuel afin que soient activées les fonctions multi-projet adaptées à la complexité des programmes gérés. Cette configuration devrait également couvrir les achats et la budgétisation. Un logiciel de comptabilité efficace devrait être utilisé au lieu des feuilles de calculs Excel;</i></p> <p><i>c) formalisent les processus et les procédures de sauvegarde des données et mettent en place des contrôles appropriés; et</i></p> <p><i>d) émettent des chèques uniquement à l'ordre de bénéficiaires autorisés et utilisent des chèques barrés lorsque cela est possible. S'il n'est pas possible d'utiliser un chèque barré, il devrait être obligatoire de fournir des documents justificatifs.</i></p>		<p>humaines, l'assurance qualité des médicaments, l'administration et la logistique est en cours.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La licence fonction multi projet du logiciel Tompro a été acquise, installée et est fonctionnelle. • Un système de sauvegarde externe avec un disque dur externe a été mis en place. Les données sont sauvegardées chaque fin de semaine et gardées hors des locaux du FOSAP. • Tous les chèques pour paiements sont émis au nom des structures. <p><u>UNAD :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • L'UNAD a révisé son manuel de procédure qui se trouve en ce moment au niveau du LFA et Fonds mondial pour appréciation. • L'UNAD prend acte du constat relatif à la faiblesse du logiciel SageSaari de comptabilité utilisé actuellement, et attend les conclusions de l'équipe restreinte mise en place par le CCM pour adopter un logiciel plus performant. L'UNAD prend acte du constat lié à la 		

Audit des subventions du Fonds mondial accordées au Tchad

Recommandation	Réponse et plan d'action du Secrétariat du Fonds Mondial	Réponse du Pays et Plan d'action	Partie responsable	Date d'échéance
		<p>sécurisation et au contrôle des données, et étudie la possibilité d'une sauvegarde plus sécurisée (virtuelle);</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les transactions entre l'UNAD et ses SR se font uniquement par virement bancaire et non par chèques. 		
<p>Recommandation 8 (prioritaire)</p> <p><i>Étant donné que la capacité financière aurait dû être évaluée par le LFA au cours des premières étapes de sélection des PR, le BIG encourage le Secrétariat du Fonds mondial à demander au LFA de vérifier de nouveau, à l'occasion de l'examen du RA/DD, l'existence de contrôles internes appropriés pour chaque PR, et d'évaluer les systèmes comptables utilisés. Un niveau minimum acceptable devrait être assuré sans quoi les capacités devraient être renforcées pour atteindre ce niveau minimum. Le niveau minimum devrait inclure, sans pour autant se limiter à :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • un système comptable adéquat utilisé par chaque PR; • un contrôle suffisant des processus de règlement, y compris des processus de rapprochement bancaire; • un contrôle approprié des 	<p>Veillez vous référer aux commentaires du Secrétariat au sujet des recommandations 3 b) et 7.</p>		PR, LFA	

Audit des subventions du Fonds mondial accordées au Tchad

Recommandation	Réponse et plan d'action du Secrétariat du Fonds Mondial	Réponse du Pays et Plan d'action	Partie responsable	Date d'échéance
<p><i>règlements en espèces et des activités de formation;</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>des processus d'achat satisfaisants;</i> • <i>des procédures comptables adéquates; et</i> • <i>un système satisfaisant pour le suivi et la conservation des informations et des documents financiers.</i> 				
<p>Recommandation 9 (importante) <i>Le Secrétariat du Fonds mondial devrait s'assurer que les PR et les SR mettent en place des systèmes appropriés pour la gestion de leur actif :</i></p> <p>a) <i>en introduisant des manuels de gestion de l'actif satisfaisants;</i></p> <p>b) <i>en utilisant les fonctions de gestion de l'actif de leur logiciel comptable et en créant des registres des immobilisations convenables;</i></p> <p>c) <i>en révisant et en renforçant les procédures de contrôle de l'actif grâce à des rapprochements mensuels entre registres des actifs et grands livres;</i></p> <p>d) <i>en mettant en place des contrôles sur les mouvements de biens entrants et sortants des programmes du Fonds mondial;</i></p> <p>e) <i>en effectuant un suivi de</i></p>	<p>Noté. Ceci a été traité dans le cadre du renouvellement de la Phase 2 pour le VIH et la tuberculose.</p>	<p><u>FOSAP :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le FOSAP dispose d'un registre des immobilisations et les dispositions ont été prises pour intégrer la gestion des actifs immobilisés dans le logiciel comptable; • Les dispositions pour un suivi régulier des mouvements des biens entrants et sortants sont prises; • Les mesures pour améliorer la tenue des carnets de bords ont été prises <p><u>UNAD :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • L'UNAD prend acte de cette recommandation et a mis en place des systèmes appropriés de gestion des actifs dans les 6 faiblesses relevées. 	<p>PRs, SRs</p>	

Audit des subventions du Fonds mondial accordées au Tchad

Recommandation	Réponse et plan d'action du Secrétariat du Fonds Mondial	Réponse du Pays et Plan d'action	Partie responsable	Date d'échéance
<p><i>l'utilisation des biens confiés au personnel et en s'assurant que ces biens sont correctement entretenus;</i></p> <p><i>f) en mettant en place des procédures pour la gestion des carnets de bord; et</i></p> <p><i>g) en instaurant un rapprochement des CAPEX avec un suivi adapté à travers l'utilisation des systèmes d'achat.</i></p>				
<p>Recommandation 10 (importante) <i>Le Secrétariat du Fonds mondial devrait s'assurer que les PR et les SR élaborent des politiques et des procédures satisfaisantes en matière de ressources humaines, y compris en ce qui concerne les besoins en formation lorsque cela est nécessaire.</i></p>	<p>Le Secrétariat propose de réviser cette recommandation afin de préciser si celle-ci s'applique à l'ensemble des BP et des SB et de déterminer les types de formations nécessaires. Comme indiqué plus haut (voir le commentaire sur le paragraphe 58), il est tout aussi important de former les entités au sujet des procédures nationales. Néanmoins, le Secrétariat reconnaît la nécessité de former les BP et les SB au sujet des procédures du Fonds Mondial; par conséquent, il envisage l'organisation, dans les prochains mois, d'un atelier destiné à tous les BP et SB.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les 3 PR (FOSAP, UNAD, PNUD) ont pris des mesures en ce qui le concerne la mise en place d'une stratégie en vue d'améliorer la gestion des ressources humaines. Il s'agit de : développement du plan de renforcement des capacités des PR et SR, fiches de pointage de présence, etc. 	PRs, SRs	
<p>Recommandation 11 (importante) <i>Le Fonds mondial devrait s'assurer que le FOSAP renforce la mise en œuvre des programmes à l'aide de solides structures de supervision et de gouvernance :</i></p> <p><i>a) en mettant en place des procédures destinés à éviter les conflits d'intérêts et en</i></p>	<p>a) Veuillez vous référer aux commentaires du Secrétariat au sujet des recommandations 1 c) et 3 b) concernant la sélection des SB.</p> <p>b) Noté</p>	<ul style="list-style-type: none"> La politique de gestion de conflit d'intérêt édictée par le CCM est également observée par le FOSAP à cet effet, une révision des textes de gouvernance du FOSAP est en cours. Par ailleurs, les réunions du Comité Directeur se tiennent désormais trimestriellement. Le FOSAP a pris acte de la 	FOSAP	

Audit des subventions du Fonds mondial accordées au Tchad

Recommandation	Réponse et plan d'action du Secrétariat du Fonds Mondial	Réponse du Pays et Plan d'action	Partie responsable	Date d'échéance
<p><i>révisant les procédures de sélection des SR. Le Conseil d'administration du FOSAP devrait se rassembler tous les trimestres.</i></p> <p><i>b) en préparant et en soumettant des plans de clôture des subventions au moins 3 mois avant la date de clôture des subventions. Ce travail devrait être réalisé au niveau des PR et des SR afin de déterminer la manière de poursuivre les programmes en cours et de continuer à satisfaire leurs besoins en financement.</i></p>		<p>procédure de clôture.</p>		
<p>Recommandation 12 (importante)</p> <p><i>a) renforce le suivi des SR à l'aide d'audits réalisés par des auditeurs internes et externes au sein des SR;</i></p> <p><i>b) renforce la gestion comptable et financière des SR;</i></p> <p><i>c) forme le personnel aux politiques et aux procédures du Fonds mondial; et</i></p> <p><i>d) standardise les outils d'élaboration des rapports et le suivi des budgets.</i></p>	<p>b) Veuillez vous référer aux commentaires du Secrétariat au sujet des recommandations 1c) et 3 b) concernant la sélection des SB. Dans le cadre des renouvellements de la Phase 2, l'Équipe pays a répété plusieurs fois à l'ensemble des BP, dont le FOSAP, que seuls les SB disposant de systèmes comptables dignes de ce nom et mettant en place un minimum de contrôles internes seront sélectionnés pour la Phase 2. Afin d'assurer un meilleur suivi des SB, tous les BP, dont le FOSAP, ont également été incités à limiter le nombre de SB et de SSB au cours de la Phase 2, à respectivement 4-6 et 8-10.</p> <p>c) Veuillez vous référer aux commentaires du</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'ATen Finance a déjà entrepris des séances de formation pour renforcer la capacité des PR en vue de renforcer le suivi et les audits auprès des SR et l'élaboration d'un plans de mise en œuvre des recommandations des audit internes, externe et des lettre de gestion. • Le suivi de la mise en œuvre des recommandations des audits internes auprès des SR sera renforcé. • Le FOSAP avec l'appui de l'ATI en finance a entrepris une série de formation des comptables et 	<p>FOSAP</p>	

Audit des subventions du Fonds mondial accordées au Tchad

Recommandation	Réponse et plan d'action du Secrétariat du Fonds Mondial	Réponse du Pays et Plan d'action	Partie responsable	Date d'échéance
	Secrétariat au sujet de la recommandation 10. d) Noté.	financiers des SR en 2011 et 2012 en vu de renforcer leur capacité de gestion financières et de les familiariser avec les procédures du fonds mondial. Un outil standardisé de reporting des données financières a été élaboré et mis à la disposition des SR.		
<p>Recommandation 13 (importante)</p> <p><i>Le Secrétariat du Fonds mondial devrait s'assurer que le FOSAP crée un mécanisme de révision de la qualité des RA/DD et des EFR avant de les soumettre au Fonds mondial. Chaque chiffre devrait faire l'objet d'un rapprochement avec les comptes et tout écart devrait être clairement expliqué. Un système de suivi budgétaire satisfaisant devrait être mis en place. Le LFA devrait effectuer un suivi de façon à déterminer si des remboursements sont nécessaires.</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> Le FOSAP a mis en place un mécanisme de vérification et de validation de la qualité des données programmatiques et financières à travers des réunions avec les SR avant la transmission des rapports au Fonds mondial. Un système de suivi budgétaire trimestriel est transmis au LFA chaque trimestre avec le PUDR. 	FOSAP	
<p>Recommandation 14 (Importante)</p> <p><i>Afin d'améliorer les processus de règlement, le FOSAP doit :</i></p> <p>a) <i>préparer et réviser mensuellement des rapprochements bancaires. Les éléments en suspens devraient</i></p>	<p>a) Noté</p> <p>b) Il convient de noter que le Secrétariat ne soutient pas les emprunts inter-subvention d'après ses Termes et conditions standard : « les fonds des subventions sont exclusivement utilisés pour les besoins du programme ». Cette</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le FOSAP a pris des mesures pour que les rapprochements bancaires soient élaborés mensuellement par le comptable, visés par l'expert financier et approuvés par l'Administrateur Gestionnaire. Les ATI ont élaboré leur plan de travail et l'ont soumis à 	FOSAP, CCM, LFA	

Audit des subventions du Fonds mondial accordées au Tchad

Recommandation	Réponse et plan d'action du Secrétariat du Fonds Mondial	Réponse du Pays et Plan d'action	Partie responsable	Date d'échéance
<p><i>être analysés, suivis et éclaircis régulièrement;</i></p> <p>b) <i>éviter autant que possible tout emprunt inter-subvention suivant les règles de l'accord de subventions;</i></p> <p>c) <i>rembourser au programme SIDA le montant de 1,6 million de francs CFA relatif à l'emprunt inter-subvention du programme TB;</i></p> <p>d) <i>augmenter l'efficacité des activités d'assistance technique en considérant comme prioritaire le renforcement de la capacité du personnel des programmes existants. Une évaluation et un contrôle des résultats devrait être réalisée par le LFA et la CCM afin de s'assurer que les objectifs sont atteints; et</i></p> <p>e) <i>veille à ce que les contrats d'assistance technique incluent un cahier des charge clair et détaillé précisant la manière dont le transfert de connaissances devrait être réalisé ainsi que les critères nécessaires à la justification et à l'évaluation des résultats. Le LFA devrait s'assurer que l'assistance technique est conforme aux conditions de l'accord.</i></p>	<p>recommandation doit donc être adressée aux BP afin de leur rappeler la nécessité de se conformer aux termes de l'Accord de subvention, qui interdit les emprunts inter-subvention.</p> <p>c) Le Secrétariat propose la révision de la recommandation 14 c) afin de préciser si le montant doit être remboursé à la subvention pour la lutte contre le VIH sur les fonds de la subvention destinée à la lutte contre la tuberculose, ou si ce montant doit être reversé au Fonds Mondial. Le Secrétariat recommande également de préciser dans le rapport si cette dépense est considérée comme éligible dans le cadre de la subvention destinée à la lutte contre la tuberculose, subvention à laquelle cette dépense était destinée.</p> <p>d) Le Secrétariat interprète la recommandation pour l'AT comme étant strictement limitée au renforcement des capacités du personnel des programmes existants. Toutefois, dans le contexte du Tchad et dans un environnement aux ressources humaines limitées, l'AT pourrait être nécessaire afin de combler les carences. C'est pourquoi le Secrétariat suggère de modifier la formulation de cette recommandation dans le but de refléter ce contexte, comme suit : « Accroître l'efficacité</p>	<p>l'approbation du FOSAP avec copie au Fonds mondial;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le FOSAP a pris des mesures pour éviter les emprunts inter-subventions • Le remboursement relatif à l'emprunt inter- subvention a été réalisé en mai 2011 		

Audit des subventions du Fonds mondial accordées au Tchad

Recommandation	Réponse et plan d'action du Secrétariat du Fonds Mondial	Réponse du Pays et Plan d'action	Partie responsable	Date d'échéance
	<p>et la supervision des activités d'assistance technique, en hiérarchisant le renforcement des capacités du personnel des programmes existants et en s'assurant que le suivi et l'évaluation par le LFA et la CCM ont répondu aux objectifs. »</p> <p>e) Sur demande du Secrétariat, tous les Assistants techniques ont déposé des plans de travail décrivant leurs cahiers des charges et les réalisations attendues avec les délais correspondants. Ces derniers seront suivis par le LFA et le Secrétariat par l'intermédiaire d'actions de gestion. Le Secrétariat reconnaît pleinement le besoin de renforcement des capacités comme le recommande le BIG. Il convient toutefois de préciser qu'étant donné le taux élevé de rotation du personnel, les Assistants techniques ont des difficultés à transmettre leurs connaissances de manière viable, car le personnel formé est licencié ou quitte la Cellule de gestion de programme du BP après quelques mois, à cause des conditions de travail et d'une mauvaise communication.</p>			
<p>Recommandation 15 (importante) <i>Le FOSAP et la CPA devraient réviser leur contrat et qu'ils aient la même interprétation des conditions du contrat. En ce qui concerne l'exécution du contrat à ce jour, tout frais facturé</i></p>	<p>Le contrat conclu entre le FOSAP et la CPA sera révisé dans le cadre du renouvellement de la Phase 2 pour les subventions destinées à la lutte contre le VIH et la tuberculose.</p>	<p>Le contrat conclu entre le FOSAP et la CPA a été révisé à la fin de la phase 1. Tous les aspects soulevés dans ce rapport ont été déjà pris en compte.</p>	<p>FOSAP, CPA</p>	

Audit des subventions du Fonds mondial accordées au Tchad

Recommandation	Réponse et plan d'action du Secrétariat du Fonds Mondial	Réponse du Pays et Plan d'action	Partie responsable	Date d'échéance
<i>en trop ou en plus devrait être remboursé à la partie concernée.</i>				
<p>Recommandation 16 (hautement prioritaire) <i>Le Secrétariat du Fonds mondial doit veiller à ce que :</i></p> <p>a) <i>l'AMASOT continue de respecter les conditions standard de l'accord de subvention. Ainsi, les fonds versés dans le cadre de ce programme doivent être disponibles pour la mise en œuvre de ce dernier;</i></p> <p>b) <i>les LFA vérifient l'état des fonds sur lesquels la banque a émis une restriction.</i></p>	<p>a) Veuillez vous référer au commentaire du Secrétariat au sujet de la recommandation 14 b).</p> <p>b) Noté.</p>	<p>tion sur le compte a été débloquée le 20 décembre 2010 (voir relevé du compte du mois décembre 2010).</p>	<p>AMASOT, LFA</p>	
<p>Recommandation 17 (importante) <i>L'AMASOT doit :</i></p> <p>a) <i>soumettre son budget à l'approbation du Fonds Mondial lorsqu'elle est tenue de le faire. Le PR doit solliciter l'approbation rétroactive des dépassements budgétaires ou rembourser les sommes en question (7 407 173 francs CFA);</i></p> <p>b) <i>respecte les recommandations budgétaires du Fonds mondial;</i></p> <p>c) <i>émette les chèques dans l'ordre et conserve les chèques annulés afin de permettre un suivi adapté; et</i></p> <p>d) <i>traite uniquement avec des</i></p>	<p>a) Le Secrétariat recommande que le BIG fournisse davantage d'informations au sujet des activités dans le cadre desquelles les dépassements budgétaires se sont produits, ce qui permettra au Secrétariat de prendre une décision spécifique quant à cette recommandation.</p> <p>b) Noté.</p> <p>c) Noté.</p> <p>d) Noté.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • AMASOT a introduit au Secrétariat du Fonds mondial une demande d'approbation rétroactive des dépassements budgétaires comme l'a suggéré le rapport du Bureau de l'Inspecteur Général. • Les chèques annulés sont toujours conservés à la comptabilité pour vérification. 	<p>AMASOT</p>	

Audit des subventions du Fonds mondial accordées au Tchad

Recommandation	Réponse et plan d'action du Secrétariat du Fonds Mondial	Réponse du Pays et Plan d'action	Partie responsable	Date d'échéance
<i>entreprises dûment enregistrées.</i>				
<p>Recommandation 18 (importante) <i>Pour améliorer le processus d'approvisionnement, le Secrétariat du Fonds mondial doit veiller à ce que les PR et SR élaborent des directives pour l'archivage et le transfert de documentation en cas de changement de personnel.</i></p>			PRs, SRs	
<p>Recommandation 19 (importante) <i>Le Secrétariat du Fonds mondial doit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>a) se mettre en contact avec le ministère de la Santé pour clarifier le rôle des PRA à l'échelle des provinces et districts afin d'assurer l'intégration des activités subventionnées par le Fonds mondial;</i> <i>b) demander aux PR concernés de redéfinir leurs contrats avec la CPA et les PRA afin de garantir des TdR, responsabilités et rôles clairs, ainsi que des mesures incitatives pour la distribution.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> a) Noté. b) Un contrat a été établi en 2012 entre la CPA et les PRA. Celui-ci doit encore être examiné par le LFA et le Secrétariat afin de garantir que tous les aspects pertinents définis par le BIG ont été pris en compte. 		Secrétariat, PRS	
<p>Recommandation 20 (prioritaire)</p>	<ul style="list-style-type: none"> a) Le Secrétariat considère ceci comme étant une Condition préalable à 		MdS	

Audit des subventions du Fonds mondial accordées au Tchad

Recommandation	Réponse et plan d'action du Secrétariat du Fonds Mondial	Réponse du Pays et Plan d'action	Partie responsable	Date d'échéance
<p><i>Pour améliorer le processus de collecte des données, le Secrétariat du Fonds mondial doit mettre en place les exigences suivantes :</i></p> <p>a) <i>les entités participant à la PSM doivent élaborer et mettre en œuvre un système pour recueillir les données relatives à la consommation et aux stocks de produits de santé dans les différents sites à l'échelle de toute la chaîne de distribution des traitements, à tous les niveaux de la pyramide de santé (central, régional et périphérique) afin d'avoir une traçabilité complète des produits financés par le Fonds mondial;</i></p> <p>b) <i>les partenaires doivent augmenter leur capacité à tous les niveaux en formant les équipes aux outils de collecte existants;</i></p> <p>c) <i>les entités participant à la PSM doivent standardiser et simplifier les outils de collecte des données déjà en place. Elles doivent également élaborer et appliquer un manuel de procédures et une méthodologie pour la collecte des données, en définissant clairement les conditions, rôles et activités de chacun;</i></p>	<p>inclure dans les Accords de subvention pour la Phase 2 relative à la lutte contre le VIH et la tuberculose. La Condition précise que « le BP est appelé à présenter un plan de mise en place d'un Système fiable d'information pour la gestion, capable de capturer à la fois des données relatives aux patients et des données de logistique. Ce plan doit prendre en compte les outils existants et les activités ayant déjà été développées, identifier les informations non capturées, la compilation et la gestion des données, et refléter la stratégie de mise en œuvre dont les besoins en formation, et autres besoins financiers et en ressources humaines aux niveaux périphérique et central. »</p> <p>b) et c) D'après les informations obtenues du FOSAP au cours de la mission de mars 2012, les outils de collecte des données ont été révisés et des formations dans ce domaine ont été assurées. De plus, un examen national concernant l'ensemble des programmes de lutte contre la maladie, dont les parties prenantes concernées, est en cours de réalisation avec l'assistance technique de l'OMS.</p> <p>d) Noté. e) Noté f) Noté</p>			

Audit des subventions du Fonds mondial accordées au Tchad

Recommandation	Réponse et plan d'action du Secrétariat du Fonds Mondial	Réponse du Pays et Plan d'action	Partie responsable	Date d'échéance
<p>d) le ministère de la Santé doit garantir un système de validation des données publiées qui sont utilisées pour quantifier les besoins à l'échelle du ministère;</p> <p>e) les PR doivent vérifier la validité des données transmises par les SR; et</p> <p>f) les LFA doivent améliorer leur stratégie en vue de contrôler l'exactitude de toutes les données transmises par les PR.</p>				
<p>Recommandation 21 (important)</p> <p><i>Le Secrétariat du Fonds mondial doit veiller à ce que :</i></p> <p>a) le contrat entre le PR et la CPA soit examiné par les LFA et approuvé par le Secrétariat avant sa mise en œuvre (conformément à la recommandation émise lors de l'enquête réalisée en 2007);</p> <p>b) les LFA vérifient la mise en place des activités dans le cadre du plan de PSM et fournissent des mises à jour régulières (surtout pour les frais facturés par la CPA); et</p> <p>c) les LFA vérifient que les plans de PSM intègrent toutes les exigences du Fonds mondial</p>	<p>a) et b) Notés</p> <p>b) Le Secrétariat prie le BIG de bien vouloir confirmer si la recommandation liée à la vérification de la mise en œuvre du plan de GAS par le LFA ou à la vérification de l'exhaustivité de ce plan.</p>		PRs, LFA	

Audit des subventions du Fonds mondial accordées au Tchad

Recommandation	Réponse et plan d'action du Secrétariat du Fonds Mondial	Réponse du Pays et Plan d'action	Partie responsable	Date d'échéance
<p><i>(particulièrement pour que les traitements de la tuberculose soient soumis à un contrôle qualité à réception des produits).</i></p>				
<p>Recommandation 22 (importante) <i>Le Secrétariat du Fonds mondial doit demander au Programme de lutte contre le paludisme de veiller à ce que :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>a) le matériel satellitaire soit correctement enregistré pour que la liaison puisse fonctionner;</i> <i>b) les programmes fournissent clairement par écrit aux PR les caractéristiques techniques des produits et services non médicaux dont ils ont besoin;</i> <i>c) le PR ou l'acheteur respectent les exigences et caractéristiques techniques spécifiques fournies par le Programme (ou SR) lorsqu'ils achètent des biens et services;</i> <i>d) le PR ou l'acheteur fournissent des produits et services complets, qui fonctionnent correctement, et vérifient la fonctionnalité des produits dans la pratique; et</i> 	<p>Comme mentionné plus haut dans le commentaire du Secrétariat concernant le paragraphe 115 de l'avant-projet du rapport d'audit du BIG, le Secrétariat remarque que l'examen du cycle de GAS se rapporte à la visite effectuée par le BIG au programme national de lutte contre le paludisme. Le Secrétariat propose ainsi de modifier cette recommandation afin de préciser si celle-ci s'applique uniquement au programme de lutte contre le paludisme ou si elle s'applique également aux programmes concernant le VIH et la tuberculose.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le matériel satellitaire n'est toujours pas enregistré, cependant la connexion internet est obtenue par le biais d'un prestataire de service. • Le programme fournit habituellement par écrit au PR les caractéristiques techniques des produits et services non médicaux. 	<p>PNLP</p>	

Audit des subventions du Fonds mondial accordées au Tchad

Recommandation	Réponse et plan d'action du Secrétariat du Fonds Mondial	Réponse du Pays et Plan d'action	Partie responsable	Date d'échéance
<p>e) les LFA contrôlent la conformité des caractéristiques techniques, ainsi que l'utilisation et la fonctionnalité sur le terrain des produits achetés par les PR.</p>				
<p>Recommandation 23 (prioritaire) <i>Le Secrétariat du Fonds mondial doit veiller à ce que les PR créent une commission multidisciplinaire avec TDRs incluant la quantification des besoins. Cette commission devra comprendre toutes les parties prenantes et tous les partenaires (programmes, CPA, entrepôt régional, bailleurs de fonds, etc.); elle devra s'appliquer à surveiller le cycle de PSM global, y compris le processus d'approvisionnement des PR et de la CPA. Les renseignements suivants devront être fournis à cette commission :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • les stocks à différents niveaux de la chaîne logistique; • les commandes en cours; • les dates de réception prévues pour les achats en cours; • le nombre de patients recevant/devant recevoir un traitement; • la politique relative aux stocks tampons à chaque 	<p>Comme demandé par le Secrétariat, une commission multidisciplinaire composée des parties prenantes (BP, CPA, programmes nationaux de lutte contre la maladie) et des partenaires techniques a été mise en place en août 2011 pour la supervision de l'approvisionnement en médicaments ARV et anti-TB. Au cours de la dernière mission au sein du pays (mai 2012), l'Équipe pays a demandé à la CCM et aux membres concernés de la commission d'intégrer la supervision de l'approvisionnement en médicaments contre le paludisme. Cette recommandation devrait entrer en vigueur à compter de la prochaine réunion de ce groupe de travail.</p> <p>Le Secrétariat suggère la reformulation de la recommandation afin de remplacer l'expression « commission multidisciplinaire pour la quantification des besoins » par « commission PSM », car les tâches attribuées à ce groupe de travail s'étendent, bien au-delà de la quantification, à la supervision plus large de l'approvisionnement et de la logistique.</p>	<p>Une commission d'estimation des besoins existe déjà par programme. Ces commissions seront redynamisées pour être plus fonctionnelles sous la coordination de la commission GAS du CCM. A cet effet, les termes de référence seront revus.</p>	<p>PRs</p>	

Audit des subventions du Fonds mondial accordées au Tchad

Recommandation	Réponse et plan d'action du Secrétariat du Fonds Mondial	Réponse du Pays et Plan d'action	Partie responsable	Date d'échéance
<p>niveau de la chaîne logistique; et</p> <ul style="list-style-type: none"> toute autre information pertinente connue au moment où la commission se réunit. 				
<p>Recommandation 24 (importante) Le Fonds mondial doit veiller à ce que :</p> <ol style="list-style-type: none"> les PR améliorent la disponibilité des traitements en élaborant et mettant en œuvre un système intégré de distribution des produits de santé auprès des sites de prise en charge; et la CPA renforce sa capacité en termes de logistique et de transport. 	<p>La pharmacie centrale, ou CPA, a récemment signé une convention avec le Programme sectoriel pour la lutte contre le SIDA (PSLS) afin de clarifier les responsabilités dans le domaine de la distribution et de définir certains principes de base. De plus les PRA percevront une indemnisation pour les services du niveau périphérique. Ces éléments seront vérifiés par le LFA.</p>	<p>Après la Mission d'audit du BIG et à ce jour, la CPA a renforcé sa capacité en terme de logistique grâce à l'acquisition de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les programmes sont instruits à faire leurs commandes de manière régulière selon la fréquence définie de commun accord La division chargée de la gestion et du suivi des produits au niveau de la CPA fera la centralisation des estimations de besoins Un camion de 7 tonnes (adapté au transport des produits pharmaceutiques) acquis le FOSAP destiné à la CPA; Un camion de 40 tonnes sur financement Etat Tchadien; Un entrepôt d'une superficie de plus de 1131 m2 en cours de construction sur financement Etat tchadien (réception du bâtiment est prévue en décembre 2012); Deux chambres froides dont l'une de 8 mètres de Longueur X 4 mètres de largeur X 2,5 	<p>PRs, CPA</p>	

Audit des subventions du Fonds mondial accordées au Tchad

Recommandation	Réponse et plan d'action du Secrétariat du Fonds Mondial	Réponse du Pays et Plan d'action	Partie responsable	Date d'échéance
		<p>mètres de hauteur et l'autre de 4 mètres de Longueur X 3 mètres de largeur X 2,5 mètres hauteur toutes financement Etat Tchadien;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans le souci de mettre ses magasins complètement aux normes Pharmaceutiques, elle a en avril 2011 renforcé ses zones de stockage en climatiseurs et splits 		
<p>Recommandation 25 (importante) <i>Le Fonds mondial doit veiller à ce que :</i> <i>les PR perfectionnent le processus de PSM en améliorant le stockage. Pour ce faire, il convient de : mettre en place des fiches de stocks; prévenir les ruptures de stock, le risque de stock excessif et les produits périmés; et garantir la traçabilité des stocks à tous les niveaux du système de santé. Les mesures nécessaires pour ces améliorations sont les suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>élaborer et mettre en œuvre une politique de stocks de sécurité à tous les niveaux de la chaîne logistique pour les produits financés par le Fonds mondial; et</i> • <i>veiller à ce que les SR et les entités chargées de la mise en œuvre améliorent la collecte</i> 	<p>Secrétariat a abordé ces questions avec les BP et a intégré les conditions correspondantes dans tous les renouvellements actuels de Phase 2 (Série 8 VIH et tuberculose avec FOSAP en tant que BP).</p>	<p>Les groupes cibles tels que les travailleurs de sexe, les HSH, les bisexuels sont sensibles, mais pris en compte dans le cadre stratégique national 2012-2015.</p>	<p>PRs</p>	

Audit des subventions du Fonds mondial accordées au Tchad

Recommandation	Réponse et plan d'action du Secrétariat du Fonds Mondial	Réponse du Pays et Plan d'action	Partie responsable	Date d'échéance
<p><i>des données relatives à la consommation et garantir la fiabilité de ces données afin de réduire le nombre de ruptures de stock et de produits périmés utilisés par les patients.</i></p>				
<p>Recommandation 26 (importante) <i>Le Secrétariat du Fonds mondial doit :</i></p> <p>a) <i>renégocier/reprogrammer les propositions qui risquent visiblement d'être trop ambitieuses et envisager de solliciter à nouveau le TRP (panel d'évaluation technique). Cette recommandation est particulièrement importante lorsque les objectifs s'appuient sur des données inexactes;</i></p> <p>b) <i>encourager les PR à signer uniquement, d'un commun accord avec les programmes nationaux, les accords de subventions qu'ils jugent possibles à mettre en œuvre et concrétiser; et</i></p> <p>c) <i>réévaluer le cadre d'efficacité pour les subventions existantes afin de fixer des objectifs réalistes (par exemple, pour la PTME et les</i></p>	<p>a) et c) Veuillez vous référer aux commentaires ci-dessus au sujet du paragraphe 135 relatif à la reprogrammation actuellement en cours alors que les subventions en triple suivi pour la Série 8 VIH sont négociées.</p> <p>b) Le Secrétariat tiendra compte de cette recommandation à l'occasion du renouvellement des subventions de la Série 8 VIH et tuberculose.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La recommandation au point (C) a été prise en compte dans le cadre de performance de la phase 2. • Le Ministère de la Santé Publique a recruté un consultant avec l'appui de l'ONUSIDA pour évaluer le nombre des patients sous ARV au niveau national. 	<p>Secrétariat, PRs</p>	

Audit des subventions du Fonds mondial accordées au Tchad

Recommandation	Réponse et plan d'action du Secrétariat du Fonds Mondial	Réponse du Pays et Plan d'action	Partie responsable	Date d'échéance
<i>ventes de préservatifs).</i>				
<p>Recommandation 27 (Importante) <i>Le Fonds mondial doit :</i></p> <p>a) <i>Pour les subventions à venir, suivre la Note de Politique Opérationnelle (NPO) d'octobre 2010 qui stipule que les conditions doivent être partagées avec le BP avant la signature de la subvention. En ce qui concerne le Tchad, les conditions doivent non seulement être partagées mais débattues en profondeur; tout comme les actions à mener pour qu'elles soient remplies avant la signature de la subvention;</i></p> <p>b) <i>Faciliter le travail de l'Assistance Technique (AT) au cours de la phase de lancement des nouvelles séries pour satisfaire aux Conditions Préalables (CP). Faire en sorte que ladite AT soit basée dans le pays concerné.</i></p>	<p>a) Le Secrétariat souhaite signaler que dans le contexte du renouvellement des subventions de la Série 8 VIH, la CCM et les BP ont été informés par lettre de notification officielle (également en version française) des décisions du Conseil d'administration concernant la Phase 2 et les conditions et actions de gestion proposées par le Conseil et le Secrétariat. Le Secrétariat veillera à ce qu'un processus semblable soit suivi pour informer la CCM et le BP de la décision du Conseil de renouveler la subvention de la Série 8 tuberculose. b) Veuillez vous référer aux commentaires du Secrétariat au sujet du Paragraphe 32.</p>		secrétariats,	
<p>Recommandation 28 (Hautelement prioritaire) <i>Le Secrétariat du Fonds mondial doit :</i></p> <p>a) <i>Reformuler et affiner les</i></p>	<p>a) Au cours des processus de négociation des subventions de la Phase 2 pour la lutte contre le VIH, les indicateurs ont été examinés et mieux définis afin d'améliorer le compte-rendu et la collecte de données se</p>		Secrétariat PRs	

Audit des subventions du Fonds mondial accordées au Tchad

Recommandation	Réponse et plan d'action du Secrétariat du Fonds Mondial	Réponse du Pays et Plan d'action	Partie responsable	Date d'échéance
<p><i>indicateurs afin qu'ils soient clairs et revêtent un caractère raisonnable par rapport au contexte tchadien; et</i></p> <p>b) <i>Travailler avec les BP en vue d'améliorer les systèmes de collecte systématique des données.</i></p>	<p>fondant sur les questions identifiées lors de l'examen de la Phase 2 et/ou les VDSS.</p> <p>b) Le Secrétariat accueille favorablement cette recommandation et continue d'explorer les opportunités de soutien aux activités de renforcement des systèmes de S&E dans le contexte du portefeuille du Tchad. Le Secrétariat prie leBIG de bien vouloir préciser quelles opportunités contribueraient à l'amélioration de la collecte de données de routine actuelle.</p>			